



Devis délivré le 07/12/2019  
et valable jusqu'au 05/03/2020

N° de sociétaire : 0573668J  
DEVILLERS YVES

M. YVES DEVILLERS  
21 VILLA DOMAS  
92160 ANTONY

## Votre devis d'assurance des accidents corporels auto/moto Pacs

### Vous souhaitez assurer

**Les membres de votre foyer, c'est-à-dire  
vous-même, votre conjoint, concubin ou  
partenaire et vos enfants à charge en tant que :**

- conducteur ou passagers de vos véhicules assurés à la MAIF et/ou des véhicules empruntés ou loués,
- passager d'un bus, d'un taxi ou d'un autre véhicule (exemple : covoiturage).

### Vos besoins

- Bénéficier d'une protection corporelle renforcée en cas d'accident de la circulation et être couvert au moins par l'une des prestations suivantes :**
  - des services d'aides à la personne pour faire face aux difficultés de la vie quotidienne,
  - une indemnisation financière du préjudice subi,
  - des services d'assistance et d'accompagnement.

**Nous vous conseillons le contrat Pacs qui est adapté à votre situation et aux besoins de couverture exprimés.**

**Votre cotisation annuelle 2020 .....** **48,53 €**  
soit cotisation mensuelle hors frais ..... **4,04 €**

Droit d'adhésion (non inclus) : ..... **5,00 €**

Devis calculé en fonction d'un contrat VAM garantissant

- 1 véhicule(s) 4 roues

Sous réserve de l'acceptation du risque par la MAIF.

### Nos principales garanties (appliquées sans franchise)

- ✓ Défense des droits des victimes
- ✓ Prise en charge des frais consécutifs à l'accident
- ✓ Indemnisation financière des séquelles et des pertes de revenus
- ✓ Aide financière des proches en cas de décès
- ✓ Aide à la gestion des tâches du quotidien
- ✓ Soutien psychologique à la victime et ses proches